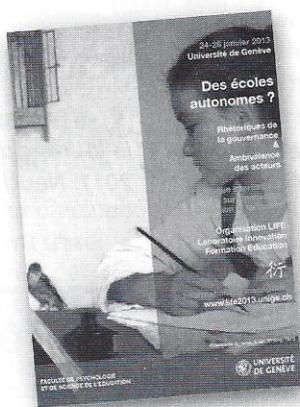


Colloque LIFE: des écoles autonomes?

La cohérence des pratiques dans un établissement: autonomie locale ou prescription venue d'en haut?

Les équipes enseignantes se trouvent de plus en plus fréquemment confrontées à des appels à la cohérence de leurs pratiques, par exemple de la part des parents d'élèves: souhait que le contenu et la quantité des devoirs donnés aux élèves d'un même degré soient identiques, demande d'augmentation du nombre d'adultes dans les préaux pour surveiller les enfants pendant les récréations, coordination des exigences sous-tendant les travaux d'évaluation, etc. Comment les professionnels réagissent-ils à ce type d'interpellations venues de l'extérieur de leur école?

Dans des contextes où l'autonomie des établissements scolaires est plus ou moins avérée, deux types de raisonnements sont possibles: (1) soit les enseignants revendiquent, au nom de l'autonomie locale, une concertation entre professionnels pour réguler leurs pratiques; (2) soit ils préfèrent se référer à une règle formulée par leur hiérarchie, afin de ne pas être soupçonnés d'arbitraire. Un travail de négociation en équipe est conséquent: avoir les coudées franches nécessite l'engagement de chacun, tout en sachant que les



moments d'échanges peuvent voir émerger des tensions, voire des conflits d'opinion entre collègues. L'autonomie a donc un coût, en temps comme en énergie. Face à ce constat, il n'est pas rare de voir des établissements se retirer d'un processus de prise de décision autonome, faisant implicitement une croix sur leur liberté pour laisser la responsabilité de choix à leurs supérieurs. Après tout, l'autorité scolaire n'a-t-elle pas les ressources et la légitimité pour le faire?

La réalité n'est évidemment pas si dichotomique. Cela dit, cet exemple illustre la tension dans laquelle peuvent se situer les équipes enseignantes au quotidien: entre désir de liberté de décision et appui sur des directives, selon la nature des situations. Les enseignants se trouvent constamment pris entre deux pôles: tantôt réclamant une marge d'autonomie plus grande (pour pouvoir librement choisir la nature des devoirs donnés aux élè-

ves), tantôt soulagés de pouvoir se référer à une directive (pour ne pas devoir justifier leur manière de faire face aux parents). C'est pour cette raison qu'ils sont souvent qualifiés de «semi-professionnels», balançant entre considérer leur lieu de travail comme «un centre d'initiative et d'action» ou plutôt comme «une cible de réformes venues d'en haut» (Gather Thurler, 2000, p. 61). S'ils ne sont pas complètement autonomes dans leur pouvoir d'action, ils y aspi-

rent plus ou moins fort et plus ou moins clairement. Face à cette ambivalence des enseignants se pose finalement la question des coûts et des bénéfices de l'autonomie des établissements scolaires.

Cette thématique s'inscrit dans une problématique plus large, portant sur l'autonomie des établissements scolaires et les hésitations des acteurs à ce propos. Le colloque international «Des écoles autonomes? Rhétoriques de la gouvernance & Ambivalence des acteurs» abordera cette question selon trois regards: la gouvernance des systèmes éducatifs, le partage du pouvoir de décision au sein des établissements et l'ambivalence des professionnels et des usagers devant les évolutions possibles ou déjà constatées.

Aline Meyer &
Cynthia Mugnier - LIFE

Référence

Gather Thurler, M. (2000). *Innover au cœur de l'établissement scolaire*. Paris: ESF.

Infos pratiques

24 au 26 janvier 2013

2^e colloque international sur l'innovation dans l'éducation et la formation. **Des écoles autonomes? Rhétoriques de la gouvernance & Ambivalence des acteurs**. Laboratoire Innovation Formation Education (LIFE), Université de Genève.

Informations et inscriptions:
www.life2013.unige.ch